

En 1949-1950, des canaux de télévision ont été attribués à la Société Radio-Canada pour ses postes émetteurs de Toronto (Ont.) et de Montréal (P.Q.). Les canaux de fréquences 2 et 5 ont été réservés pour Montréal, où la Société compte exploiter éventuellement deux postes, un français et un anglais. Le premier qu'elle mettra en service sera le canal 2, fonctionnant sur 54 à 60 Mc/s. Le canal 5 fonctionnera sur 76 à 82 Mc/s et le canal 9, à Toronto, sur 186 à 192 Mc/s.

Outre ces fréquences, la Société utilisera des ondes ultra courtes sur des bandes encore plus élevées, afin d'établir la liaison directe entre le studio et l'émetteur et entre les stations mobiles et le studio ou l'émetteur ou les deux à la fois. Certaines utiliseront la bande de 2,000 Mc/s et d'autres, la bande de 7,000 Mc/s.

L'édifice qui logera les studios et l'émetteur de Toronto sera construit sur la propriété de la Société, 354, rue Jarvis, et surmonté d'une antenne haute de 500 pieds. A Montréal, une antenne élevée sera érigée sur le sommet du Mont-Royal. Un émetteur sera construit à la base de l'antenne et les programmes seront transmis sur ondes ultra courtes depuis les studios de télévision, qu'on aménagera à l'arrière de la maison de Radio-Canada, jusqu'à l'émetteur. Chaque immeuble logera un émetteur de 5 kilowatts.

L'équipement des studios de télévision de même que deux stations mobiles, pour Montréal et Toronto, ont été commandés en Angleterre. L'équipement de studio comprend des chaînes de caméras, un outillage de contrôle et d'essai et les accessoires de deux studios d'émissions en direct, d'un groupe de projection cinématographique et d'une salle de contrôle général à chaque endroit. Chacune des stations mobiles sera équipée de trois caméras, d'un émetteur-récepteur sur ondes ultra courtes à basse puissance servant à transmettre des programmes à l'émetteur principal et de l'outillage auxiliaire nécessaire. Tout cet équipement doit être livré au printemps de 1951.

D'après les projets actuels, le travail de construction se terminera à l'été de 1951 et les émissions régulières commenceront à l'automne de la même année.

Les directeurs de la télévision, des services techniques et des programmes de même que d'autres préposés à des postes importants sont déjà nommés.

Des recherches préliminaires se poursuivent en vue de dresser les programmes les mieux adaptés aux conditions canadiennes et de découvrir les sources d'où l'on peut tirer des sujets d'émission. Les résultats obtenus dans le domaine de la télévision aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni ont été comparés et appréciés et on s'est guidé sur eux pour mettre sur pied le service de télévision au Canada.

**Émetteurs de radio.**—En vertu de l'article 24 de la loi de la radiodiffusion, Radio-Canada étudie toutes les demandes de licence en vue de nouveaux postes ainsi que les demandes d'augmentation de puissance ou de changement de fréquence ou d'emplacement. Radio-Canada doit tenir compte de deux points: 1° l'objet de ces demandes ne doit pas nuire à ses installations présentes ou projetées; et 2° les facilités de transmission de haute puissance, sur ondes longues et courtes, lui sont réservées. Le Bureau de Radio-Canada a pour principe de servir les intérêts locaux en encourageant et en aidant le plus possible les postes locaux, dans le cadre des restrictions prévues par la loi.

Radio-Canada exploite trois réseaux: les réseaux Trans-Canada et Dominion, qui desservent l'auditeur de langue anglaise de l'Atlantique au Pacifique, et le